

ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr.
Six mois : 16
Trois mois : 8
Poste : 35 fr.
Six mois : 18
Trois mois : 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Taibout, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 30 c.
Réclamations, 30
Faits divers, 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,
avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

11 Août 1877.

Une brochure de M. Ordinaire.

RÉPONSE A M. GAMBETTA.

Il s'agit d'une brochure imprimée à l'étranger, qui va paraître incessamment et que reproduit le Figaro.

C'est une réponse adressée par M. Ordinaire, ancien député du Rhône, à son collègue M. Gambetta, ancien député de la Seine.

On connaît l'origine du différend qui sépare ces deux hommes politiques. On sait qu'à la suite d'un procès retentissant, M. Gambetta, rompant le pacte qui unit les 363, jeta, comme on dit vulgairement, l'Ordinaire par-dessus bord. Celui-ci s'est fâché et fit au chef de son parti la réponse qu'on va lire.

Attaqué depuis quelque temps, avec une extrême violence, au sujet d'une correspondance échangée avec M. Giraud, négociant et non banquier, comme l'ont prétendu les journaux de la réaction, je dois à mes électeurs une explication franche qui fasse justice des fausses interprétations et des accusations imméritées. C'est le but que je me suis proposé en soumettant au public, à tous les hommes de cœur, la brochure que je viens de rédiger.

Je répondrai également à l'article perfide et odieux publié, en date du 11 juillet 1877, dans la République française, par un des sous-ordres de M. Gambetta. Le style m'a immédiatement révélé le nom de l'auteur. L'acte d'accusation léger, imprudent, qui a été dressé contre moi, émane évidemment d'un procureur impérial, que l'ancien bohème du quartier Latin, aujourd'hui satisfait et repu, a ramassé pour en faire une créature à sa dévotion, un député soumis à toutes ses volontés et à tous ses caprices.

C'est certainement M. Allain-Targé.

Ce morceau de littérature magistral qui affecte des prétentions de réquisitoire, de solennité, de puritanisme et de rigorisme hors de saison, débute par la phrase suivante :

« Le parti républicain a toujours eu l'habitude de se montrer très sévère pour les défaillances de ceux de ses membres qui ne savent pas mettre tous les actes de leur vie d'accord avec leurs principes. »

L'inspirateur de l'article, M. Gambetta, a mille fois raison et j'applaudis, pour ma part, à ce mâle langage ; mais il n'a pas réfléchi qu'il se retournait contre lui et contre les ambitions qui se meuvent à l'ombre de sa prodigieuse personnalité politique.

Si les rumeurs, si les calomnies dont il est l'objet ainsi que sa clientèle, ne sont pas fondées, je vais lui donner l'occasion, dans l'intérêt du grand parti républicain, de leur infliger un démenti formel, et d'en faire promptement justice, avec sa netteté habituelle. Il ne faut pas que l'ombre d'un soupçon puisse planer à son sujet dans l'opinion publique.

Si je laisse de côté les journaux de la coalition monarchique, c'est parce que ceux qui les rédigent restent dans les limites de leur mandat et que leur polémique ne peut entraîner en rien une démocratie qui néglige leurs paroles et leurs articles, mais il est important pour la République de démasquer ceux qui transformant la politique en une profession qui permet d'acheter des hôtels et des équipages.

Avant d'inviter le peuple à jeter par-dessus bord l'ex-dictateur, s'il ne répond pas catégoriquement aux calomnies qui courent sur son compte, je tiens à réduire à ses simples proportions la portée de la correspondance que j'ai entretenue avec M. Giraud en racontant les circonstances qui l'ont motivée.

Au mois de juillet 1876, ayant un gros remboursement à effectuer, je fis part à un ami de mon embarras. M. Giraud, que je connaissais à peine, prit part à notre conversation et offrit de me prêter une trentaine de mille francs, en ajoutant qu'il gagnait beaucoup d'argent, qu'il avait une grande sympathie pour moi et qu'enfin il était enchanté de me rendre un service qui ne le gênait d'aucune façon. J'acceptai avec une véritable reconnaissance une proposition aussi spontanée et aussi cordiale.

Je revins à Paris pour prendre part aux travaux de la Chambre et, à quelques jours de distance, je reçus de M. Giraud une lettre par laquelle il me priait de lui fournir quelques renseignements au sujet de diverses valeurs, sur lesquelles il était, disait-il, fort engagé, et particulièrement sur la Banque franco-hollandaise.

J'appris par plusieurs collègues, et notamment par M. Gambetta, président de la commission du budget (cette qualification n'est pas une insulte pour lui), que les commissions du budget et des chemins de fer s'intéressaient particulièrement à la prospérité des petites Compagnies contre l'empêchement et l'ambition des grandes.

Il suffit, du reste, de se souvenir des luttes de M. Gambetta contre M. Caillaux et de relire les articles de la République française, dans cette campagne, pour être complètement édifié à ce sujet. Je dois ajouter que des relations existaient entre l'ex-dictateur et M. Philippart, qui lui a vendu l'hôtel de la Chaussée-d'Antin pour le compte de la Banque franco-hollandaise.

A la suite de ces conversations, qui défrayaient la curiosité de tous les promeneurs des couloirs de la Chambre, j'adressai le résultat de mes recherches à M. Giraud. M. Gambetta a-t-il spéculé lui-même ? Je l'ignore. Avait-il connaissance de mes relations avec celui qui m'avait obligé d'une façon aussi désintéressée ? Je ne le pense pas. Mais il est certain que l'intérêt qu'il portait aux petites Compagnies (et cela est de notoriété publique) a été la cause d'un grand mouvement sur les actions de la Franco-Hollandaise, qui ont gagné 150 fr. en un mois, mouvement dont M. Giraud, quoique averti, n'a nullement profité.

Les journalistes de la gauche et de la droite savent fort bien que de semblables renseignements sont donnés, chaque jour, dans les couloirs de l'Assemblée et sur les boulevards, par des députés, à leurs parents et à leurs amis. Ils savent également que des gens d'affaires viennent consulter les honorables et les reporters sur les débats qui ont lieu dans les commissions, débats qui, le lendemain, sont publiés par toute la presse, et qu'il n'y a aucun inconvénient à faire part des délibérations qui ne sont pas secrètes et dont la publicité ne tarde pas à s'emparer. Ce n'est pas, dans l'espèce, abuser de ses fonctions de député puisque les reporters, les agents de change et les coulissiers en savent autant que les représentants du pays.

Quant à toutes les interprétations données aux lettres — que je me faisais un devoir d'envoyer à M. Giraud, — il m'est facile de démontrer la mauvaise foi et la perfidie qui

les dictaient. Je prends par exemple une phrase dans un billet du 2 novembre 1876 ; elle est ainsi conçue : « Ne perdez pas patience et ne vous étonnez pas de la hausse d'aujourd'hui : c'est le résultat de la hausse générale qui, je crois, n'est que fictive, attendu que M. Thiers disait encore hier que la guerre était certaine. »

Je n'ai fait que répéter un propos tenu à l'hôtel Saint-Georges, par lequel l'ex-président de la République affirmait catégoriquement que le conflit entre la Russie et la Turquie était, dans une époque plus ou moins éloignée, absolument inévitable. Ce même événement qui, par malheur, s'est réalisé, je l'ai annoncé à mes électeurs au mois de septembre comme l'éventualité regrettable du printemps de l'année 1877.

Est-ce que chaque jour des hommes politiques interrogés sur leur manière de voir ne communiquent pas les appréhensions et les pronostics émanés de tels ou tels salons parlementaires ? Compromettent-ils en cela ceux qui ont tenu de semblables propos ?

Quant à moi, malgré toutes les interprétations d'un puritanisme affecté, je me refuse à voir un côté répréhensible dans la divulgation de faits que la presse enregistre le lendemain.

Quant au fameux dîner auquel assistaient MM. Pascal Duprat, Guyot-Montpayroux et autres membres de la commission des chemins de fer, dans le but d'entendre les explications de M. Philippart, pourquoi le cacher ? Il a eu lieu au café de la Paix.

Il ne s'est rien passé là qu'on fût obligé de taire, on a cherché les voies et moyens d'arriver à sauver les petites Compagnies, et les conversations qui ont été échangées ne méritaient aucunement de rester secrètes, attendu que les assistants ne cherchaient qu'à trouver les moyens pratiques d'empêcher des ruines et d'être utiles à leur pays.

Il a été décidé que M. Pascal Duprat se mettrait d'accord avec le ministre, M. Christophle, pour lui adresser une question sur la conduite qu'il avait l'intention de tenir vis-à-vis des petits chemins de fer, qui courraient à une perte certaine si les Sociétés n'étaient pas soutenues par le gouvernement. Un intérêt patriotique exigeait qu'une solution promptement vint porter remède aux malheurs que rendaient probables les hésitations de la Chambre des députés.

Tout cela était si bien à l'ordre du jour, que les journaux prenaient ardemment parti pour ou contre M. Philippart et les intérêts qu'il représentait. Il n'y a rien là que de naturel, et rien n'autorise les fausses interprétations et les insinuations malveillantes.

Ma correspondance avec M. Giraud a été une simple correspondance d'affaires, n'ayant trait à la politique ni de près ni de loin. Elle n'a jamais en rien contribué à la hausse ou à la baisse des valeurs de la Bourse, et je suis d'autant plus à mon aise pour le dire que les conseils donnés par moi n'ont pas été suivis, et que, dégoûté de voir agir directement contre mes avis, je cessai de correspondre avec M. Giraud, au milieu de janvier, sans connaître sa situation, sans avoir jamais eu sous les yeux aucun compte de liquidation. A la fin de février, j'apprenais par les journaux de Lyon sa fuite, qui m'a profondément surpris et affligé. Je regrette que les journaux osent insinuer que les personnes nommées dans les lettres pouvaient être pour quelque chose dans la spéculation Giraud dont ils n'ont jamais même soupçonné l'existence. On a même prétendu que les cinq mille francs que je réclamais

instamment à M. Giraud étaient destinés à payer une conscience parlementaire. Rien n'est plus inexact : ils devaient servir à rémunérer les services de valets qui demandaient constamment de l'argent.

\*\*\*

Bien qu'il me soit pénible de parler si longuement de moi, je suis néanmoins — à cause de l'article de la République française — obligé de m'y résigner.

Je suis entré dans la vie politique avec plus d'un million, et il ne tenait qu'à moi de rester, sans souci, sous les grands arbres du cottage que je possédais sur les bords de la Saône, à Saint-Germain-au-Mont-d'Or. On est venu me chercher dans ma retraite, et je me suis jeté dans la mêlée des partis, dans les luttes ardentes, pour la défense de la République. Je défie qu'on puisse me reprocher une heure de défaillance, qu'on puisse citer un moment où j'ai abandonné la mission que les électeurs m'ont confiée ?

Ma bourse a toujours été ouverte à toutes les souscriptions démocratiques, aux infortunes privées, à mes nombreux amis. J'ai ainsi ébréché une fortune que j'ai voulu reconstruire pour continuer à en faire le même usage. Le malheur s'est appesanti sur moi et je me suis presque ruiné. Ce résultat sera le même pour tous ceux qui ne considèrent pas la politique comme une profession et qui lui consacrent tout leur temps, subordonnant leurs intérêts privés à l'intérêt public.

M. Gambetta était un étudiant du quartier latin, sans sou ni maille, cherchant des causes et sa voie sur les marches du Palais de Justice. De temps en temps, M. Laurier, qui l'aimait beaucoup, payait ses voyages, et c'est dans une de ces pérégrinations que le républicain farouche et infatigable d'aujourd'hui fut l'hôte de la famille d'Orléans.

A présent, il est riche, il a un hôtel, un équipage, il joue vingt-cinq louis à l'écarté, à la bouillotte ou au baccarat, et il a une suite nombreuse de courtisans, qu'il traite, du reste, comme ils le méritent, avec la dernière insolence ; il paraît dépenser 100,000 francs par an, rit bien haut, engraisse, et considère ses subordonnés et ses flatteurs comme des imbéciles.

Il y a loin de l'époque où, pauvre, dévoré de l'ambition de parvenir et de jouir, il lançait les foudres de son éloquence contre l'Empire et la période que nous traversons ! Maintenant le tribun d'autrefois cherche à consolider sa fortune, à préparer son avènement à la présidence, ou même, si un accident survenait, à ne pas rendre impossible sa place dans le ministère d'une monarchie.

Fin comme un Génois, pour sauvegarder ses intérêts personnels, il a toujours mal gouverné la barque de la démocratie ; et je ne sais par suite de quelle aberration, de quelle illusion, certains personnages étaient arrivés à lui faire une réputation d'habileté incomparable, à le proclamer un homme d'Etat, digne du cardinal Richelieu.

Les circonstances l'ont favorisé et l'ont imposé à la première place, au 4 Septembre, après avoir refusé d'installer la République au 12 août 1870, préférant attendre le désastre de Sedan. A cette date même, il n'était pas partisan d'un changement de gouvernement.

Quels desseins s'agitaient dans son cerveau ? Il jugea rapidement, lorsque l'investissement de Paris fut effectué, que la Défense nationale marchait à une capitulation plus ou moins éloignée, et craignant d'être compromis, de s'user dans l'esprit de la

population patriote de la capitale, il s'éleva en ballon et devint un dictateur, déployant une activité fiévreuse qui se traduisait par la nomination des généraux du régime déchu, par un bouleversement complet dans les attributions des autorités civiles et militaires, par le refus à la nation de se donner une Convention chargée d'organiser la résistance ou bien de traiter suivant les circonstances avec le gouvernement ennemi.

Il vit même avec mécontentement l'arrivée de Garibaldi, dont la popularité importunait, et il ne craignit pas de lui offrir le commandement de trois cents hommes ! Redoutant, néanmoins, l'effet que ne manquerait pas de produire sur les républicains le départ de l'illustre patriote italien, il se résigna à lui créer une situation plus importante ; mais il ne lui donna jamais la facilité d'accomplir sa tâche.

Quand l'armistice fut signé, quand l'Assemblée nationale fut réunie, il comprit que sa fortune personnelle exigeait une éclipse momentanée. La Commune allait éclater : il aurait pris parti pour elle si elle eût été victorieuse, et si, au contraire, elle eût été vaincue, il s'imposait à l'Assemblée comme chef de l'opposition. Il continuait à pas de géant sa marche vers le Capitole.

Il s'enfuit alors pour voir de quel côté le vent soufflerait et se dirigea vers la plage de Saint-Sébastien pour orienter sa voile. Je passerai sous silence l'emploi de son temps, quoique des détails assez piquants aient été recueillis dans une maison de la rue Roquépine, où il a laissé traîner une volumineuse correspondance, que de nombreux émissaires ont plus d'une fois tenté de racheter.

La Commune fut condamnée par M. Thiers, sabrée par le maréchal de Mac-Mahon, et M. Gambetta accepta à Marseille, au détriment du docteur Bouquet, une circonscription résignée à l'envoyer siéger à l'Assemblée nationale. Nous savons tous la reconnaissance qu'il témoigna au candidat généreux qui s'était effacé ! M. Gambetta fit lutter contre lui aux élections dernières avec une grande énergie, et fut battu. Cet homme est égoïste ; il considère ses concitoyens comme des instruments qu'on emploie lorsqu'il est besoin, et qu'on brise lorsqu'ils ne peuvent plus servir.

(La suite au prochain numéro.)

La plupart des feuilles radicales annoncent que les élections seront probablement fixées au 23 septembre. Nous croyons pouvoir démentir cette nouvelle. La date des élections n'est pas encore déterminée d'une manière précise, mais en tout cas il est absolument certain que le scrutin ne sera ouvert ni le 16 ni le 23 septembre.

Par la plume de son rédacteur en chef M. Emile de Girardin, la France s'efforce de réfuter la brochure intitulée : *Politique du Maréchal*, récemment parue. Voici la conclusion du publiciste de la France :

« L'espoir présidentiel que les 158 votants du 10 juin reviendront au nombre de 268 au moins, et que les 363 reviendront au nombre de 266 au plus, étant absolument chimérique, la politique du Maréchal s'écroule de fond en comble.

» De la fameuse brochure il ne reste rien, absolument rien.

» Au rebours de sa conclusion, la mienne est celle-ci :

» Voter pour la réélection des 363, c'est voter pour la paix au dedans et au dehors. »

Ce n'est pas plus difficile que cela ! Il suffit d'affirmer pour persuader aux autres que cela est. Elle serait joyie, la paix au dedans, si les 363 revenaient !

## Tribunaux.

L'affaire du baron Benoist d'Azy, ancien directeur des colonies, contre M. Menier, rédacteur du journal la *Liberté coloniale*, est venue jeudi devant la 44<sup>e</sup> chambre correctionnelle.

M<sup>e</sup> Allou plaideait pour M. Benoist d'Azy. Le jugement condamne M. Menier, par défaut, à 3 mois de prison, 2,000 fr. d'amende ; Houreau, imprimeur, à 300 fr. d'amende ; tous les deux solidairement à 1,000 fr. de dommages-intérêts envers M. Benoist d'Azy, et à l'insertion du jugement

dans dix journaux de Paris, au choix du plaignant.

La Cour de Rennes a confirmé le jugement du tribunal de Brest, condamnant le gérant du *Finistère* à 2,000 fr. d'amende et 20 jours de prison pour outrages envers le Maréchal.

Le tribunal de Tours s'est déclaré incompetent dans le procès intenté au préfet d'Indre-et-Loire par le gérant de la *Petite République*.

La Cour de Bordeaux, réformant le jugement du tribunal de première instance dans l'affaire de la librairie fictive, a condamné Cazuatelz à 16 fr. d'amende.

Le tribunal de Versailles, après la plaidoirie de M. Léon Renault, a condamné le gérant de l'*Union libérale* à 3 mois de prison, 3,000 fr. d'amende pour offenses au Maréchal.

## Guerre d'Orient.

On s'accorde, à Vienne et à Pesth, à considérer l'entrevue d'Ischl comme n'ayant aucun caractère politique. Il est certain qu'aucun ministre n'a assisté à cette entrevue ; mais est-ce une raison suffisante pour en affirmer l'insignifiance ?

D'après les dépêches de Bucharest, un grand combat de cavalerie, dans lequel les Russes auraient remporté l'avantage, aurait été livré près de Selvi.

Les Russes auraient réussi à garder les approches de Tirnovo, ce qui pourra permettre au général Gourko de se rallier au gros de l'armée du Danube, en admettant qu'il ait réellement abandonné le défilé de Chipka, ce qui n'est pas démontré.

Mais de Constantinople on annonce une nouvelle victoire des Turcs à Lowalz, où ils auraient fait éprouver, quoique dans de minimes proportions, de nouvelles pertes aux Russes.

Quoi qu'il en soit, on ne prévoit plus la fin de la lutte sanglante qui trouble l'Orient et inquiète l'Europe. Le *Times* n'a eu peut-être que trop raison de dire que l'épreuve des forces des deux empires se continuera jusqu'à ce que le résultat en soit tellement incontestable, que le vaincu soit contraint de l'accepter.

Péra, 9 août, soir.

70,000 Russes ont attaqué aujourd'hui près de Plewna les forces ottomanes commandées par Osman-Pacha.

La bataille est terrible.

Le résultat n'est pas encore connu.

(Agence Maclean.)

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Saumur.

M. Bury accepte la candidature républicaine dans l'arrondissement de Saumur aux prochaines élections législatives, et prend place à la suite des 363. A cela nous ne trouvons rien à dire, c'est purement son affaire.

Mais il est curieux de considérer comment cette candidature a été posée et à quels voies et moyens on a eu recours pour lancer le nom de M. Bury dans le public. On le donnerait en cent, on le donnerait en mille à deviner.

Eh bien ! c'est uniquement la distribution des prix aux élèves de l'école mutuelle qui en a fourni le prétexte. Le *Courrier*, rendant compte de cette solennité, a prétendu que, dans l'assistance, « on a remarqué avec étonnement l'absence d'un de nos concitoyens les plus honorables, M. le docteur Bury, conseiller général du canton sud de Saumur » et directeur du Jardin des Plantes.

Personne, que nous sachions, n'avait remarqué cette absence plutôt que celle de toute autre notabilité, et même avec une enquête minutieuse il serait difficile de prouver qu'on s'en était ému.

La chose eût passé inaperçue si, dès le lendemain, la même feuille n'eût publié une longue lettre de M. Bury, à laquelle le public ne s'attendait pas, lettre qui ne présentait aucun intérêt, et dont le but évident était

d'apprendre que M. Bury, qui dormait depuis son échec aux élections de 1876, n'était pas mort et qu'il allait politiquer de nouveau.

La note du *Courrier* et la lettre de M. Bury ont paru à si bref délai que, pour tout lecteur sachant se rendre compte, il est impossible de ne pas voir une petite combinaison électorale qu'est venu confirmer, du reste, trois jours après, un nouvel article du *Courrier* annonçant officiellement que M. Bury acceptait la candidature pour les prochaines élections législatives dans l'arrondissement de Saumur.

Nous craignons fort un échec pour l'infortuné candidat des élections du mois de mars 1876.

L'Institution Saint-Louis de Saumur vient de remporter deux nouveaux succès devant la faculté de Poitiers.

M. Benjamin Seigneur, de Dampierre, et M. Ferdinand Verlet, de Secondigny (Deux-Sèvres), ont obtenu le diplôme de la première épreuve du baccalauréat ès-lettres relative à la classe de rhétorique.

L'ouverture de la chasse aura lieu le 2 septembre dans le département de Maine-et-Loire et les départements limitrophes suivants :

Indre-et-Loire, Vienne, Deux-Sèvres, Vendée, Loire-Inférieure.

Dans la Sarthe, la chasse sera ouverte le 9 septembre.

C'était donc par erreur qu'on avait annoncé l'ouverture de la chasse, dans les Deux-Sèvres, pour le 26 août prochain.

On lit dans le *Mouvement financier* :

« Le 1<sup>er</sup> août courant, les créanciers de la Compagnie de la Vendée se sont réunis au tribunal de commerce pour ratifier le choix de M. Sautton comme syndic définitif de la faillite, ce qui a été fait. M. Sautton a présenté sur la situation un aperçu provisoire, duquel il résulte qu'on peut évaluer le passif à 52 millions et l'actif à 24, soit à peu près 50 0/0. D'après le président du conseil d'administration, au contraire, cet actif serait de 55 millions, et donnerait au moins 85 0/0. Nous ne pouvons décider, en ce moment, de quel côté sont l'exactitude des calculs et la réalité des faits. »

### CHEMINS DE FER DE LA VENDÉE.

Comice agricole à Chinon, le dimanche 12 août 1877.

La Compagnie des chemins de fer de la Vendée a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion du Comice agricole qui aura lieu à Chinon le 12 août, il sera délivré au départ de Mirebeau, Saumur, Bressuire et Tours, et de toutes les gares intermédiaires comprises entre ces quatre points et Chinon, les samedi 11 et dimanche 12 août, des billets aller et retour, avec réduction de 40 0/0.

Ces billets seront délivrés les 11 et 12 août, et valables pour le retour jusqu'au dernier train du 13 du même mois.

Courses de chevaux à Chinon, le dimanche 19 août 1877.

La Compagnie des chemins de fer de la Vendée a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion des Courses de chevaux qui auront lieu à Chinon le 19 août, il sera délivré au départ de Saumur, et de toutes les gares intermédiaires comprises entre Saumur et Chinon, des billets aller et retour, avec réduction de 40 0/0.

Ces billets seront délivrés le 19 et valables pour la journée seulement.

*Saint-Clément-des-Levés.* — Le maire de Saint-Clément-des-Levés informe le public que l'Assemblée de cette commune aura lieu le dimanche 19 août courant.

A 4 heures du soir, réception de la musique des Rosiers.

A 5 heures 1/2, mât de cocagne incliné, avec prix divers.

A 8 heures, concert sur le quai par la musique des Rosiers.

A 9 heures, feu d'artifice tiré sur la Loire, par M. Vincent, d'Angers.

Illuminations, feux de Bengale.

Les marchands étalagistes y trouveront aide et protection.

Une station de chemin de fer existe dans cette commune depuis un an.

Jeudi 23 août, il y aura une éclipse totale de lune, visible à Saumur. Elle commencera minuit 13 minutes.

*Bressuire.* — M. de La Rochejacquelein sera candidat conservateur dans l'arrondissement de Bressuire.

Il faut rappeler que M. de La Rochejacquelein a été élu député en 1876 ; son élection a été cassée ; puis, s'étant représenté de nouveau devant ses électeurs, il a été réélu.

A la suite d'une réunion privée républicaine qui a eu lieu à Bressuire, M. Jouffraud, conseiller général, a été désigné comme candidat contre le marquis de La Rochejacquelein. Cette candidature ne paraît pas de beaucoup de chances ; la personnalité de M. de La Rochejacquelein est d'une concurrence pareille.

*Statistique des débits de tabac.* — La circulaire récente de M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce, ayant pour but de faire passer sous la juridiction des préfets tous les bureaux de tabac de deuxième classe, donne de l'actualité à la petite statistique suivante, puisée dans des documents officiels tout récemment publiés.

Il existe en France, en chiffres ronds, 40,000 débits de tabac, dont 28,500 débits simples et 11,500 débits recettes.

Dans les 28,500 débits simples, on en compte 22,000 dont le revenu brut est au-dessous de 1,000 francs et qui sont à la nomination des préfets.

Les 6,000 débits de première classe, dont le revenu brut est au-dessus de 1,000 fr., sont restés à la nomination du ministre.

*Le réveil des oiseaux.* — Un observateur a rangé, selon l'ordre d'antériorité et de leur chant, l'heure du réveil des oiseaux, du premier mai au mois d'août. Voici le résultat de ses observations :

Le pinson s'éveille et chante à une heure ou une heure et demie du matin ;

La fauvette à tête noire, vers deux à trois heures ;

La caille, de deux heures et demie à trois heures ;

Le merle noir, de trois heures et demie à quatre heures ;

La rousserolle, à trois ou trois heures et demie ;

Le pouillot, à quatre heures ;

Le moineau franc, de cinq à cinq heures et demie ;

La mésange charbonnière, de cinq à cinq heures et demie.

On voit par ces chiffres que le pinson est le plus matinal, et le moineau franc le plus paresseux des oiseaux observés.

## Faits divers.

Beaucoup de personnes connaissent la jolie fantaisie écrite par Mürger sous ce titre : *Un quart d'heure trop tard*.

C'est l'histoire d'un malchanceux qui rate dix mariages, cinquante rendez-vous, cent bonnes affaires, par des retards de quelques minutes.

Pareille aventure vient d'arriver à une pauvre veuve, qui — circonstance bizarre — demeurait dans la maison de Billoir, rue des Trois-Frères, à Montmartre, et qui est morte de misère avant-hier.

A peine avait-elle expiré, qu'on remettait à son adresse une lettre qui l'avait héritage de 60,000 fr., qui lui étaient laissés par un proche parent.

On écrit de Douai :

Un cultivateur de Rieulay, âgé de 52 ans, éprouvait depuis environ un mois une sorte de constriction de l'arrière-gorge ; il ressentait de grandes difficultés pour respirer, parler et prendre la moindre nourriture ; il crachait et vomissait par intervalle une certaine quantité de sang ; son état avait tellement empiré, qu'on désespérait de le sauver ; bref, on s'attendait de jour en jour à le voir mourir. Dans la journée de mardi dernier, un de ses amis, M. C..., alla lui faire une visite, et, le voyant en proie à d'affreuses

douleurs, s'informa auprès des personnes de la maison qui l'entouraient s'il n'avait pas commis quelque imprudence.

On lui répondit négativement, ajoutant qu'il y avait environ six semaines, par une chaleur étouffante, alors qu'il était en transpiration et pendant qu'il était aux champs, il avait bu, tête baissée, et à longs traits, au courant d'un petit ruisseau. A cette réponse, M. C., qui a fait des études médicales, s'empressa de préparer lui-même une potion d'eau fortement salée, et il en fit prendre une petite cuillerée au malade qui, à la grande stupéfaction des assistants, rejeta presque aussitôt, et sans efforts, une sangsue, longue d'environ douze centimètres.

A partir de ce moment il n'éprouva plus aucune difficulté à parler, ni à respirer, et celui qu'on regardait déjà comme perdu, pourra bientôt sortir et reprendre ses travaux.

Un fait qui aurait pu avoir les plus lamentables conséquences s'est passé, il y a quelques jours, sur la ligne du Puy à Saint-Etienne. Quatre wagons chargés de vin se sont décrochés du train dans la gare du Puy et se sont mis à descendre rapidement dans la direction de la Voûte-sur-Loire.

En quelques minutes, la vitesse acquise de cet étrange convoi, en rupture de ban, est devenue considérable. On sait que le chemin de fer n'a qu'une voie. Des télégrammes, expédiés à la hâte sur la route, ont immédiatement ordonné aux employés de prendre d'urgence toutes les mesures nécessaires pour prévenir une rencontre avec les trains remontants, engagés à cette heure sur la ligne. — Des obstacles puissants ont été bientôt posés sur les rails, afin d'arrêter les wagons précipités dans une course folle. Mais les obstacles étaient franchis, écartés ou brisés sans que la marche du convoi fût même ralentie.

Le danger croissait d'instant en instant et la première gare allait être brûlée. Heureusement, alors qu'on semblait désespérer de pouvoir réfréner cette vertigineuse descente, une des roues de la première voiture a déraillé et celle-ci s'est couchée sur le flanc, entraînant les trois autres dans sa chute. Les tonneaux de vins se sont défoncés et leur contenu s'est répandu sur le sol. Tout s'est donc borné à un dommage matériel. Mais l'alerte avait été chaude.

La statue de l'Abbé de l'Épée. — Un ancien élève de l'institution nationale de la rue Saint-Jacques et de l'école des beaux-arts, M. Félix Martin, sourd-muet de naissance, s'est volontairement imposé la mission de payer à l'abbé de l'Épée la dette de reconnaissance de ses frères d'infortune qui lui doivent leur émancipation intellectuelle et morale; il a conçu et exécuté un groupe qui représente l'abbé de l'Épée instruisant un jeune sourd-muet.

Ce groupe monumental, qui a obtenu une mention honorable à la dernière exposition, ne pouvant être mieux placé, dans la pensée de son auteur, que dans la cour de l'institution de Paris, berceau de toutes les écoles de sourds-muets du monde, M. Martin vient d'en faire don à cet établissement, et M. le ministre de l'intérieur a décidé que la statue de l'abbé de l'Épée occuperait la place désignée par le donateur. Elle sera présentée aux générations d'élèves qui passent dans l'institution, les traits du bienheureux des sourds-muets reproduits par un statuaire privé, comme eux, de l'ouïe et de la parole; elle sera, tout à la fois, un témoignage de reconnaissance et un motif d'émulation pour ces élèves, en leur montrant ce que peuvent le travail et la persévérance pour le développement des facultés, qu'à l'égal des autres hommes ils ont reçu du Créateur.

Un boniment de Barnum. — Barnum, le fameux Américain, l'illustre montreur de curiosités, celui qui a inventé de faire voir, pour quelques sous, une vieille négresse comme la nourrice de Washington, Tom Pouce et des centaines d'autres phénomènes de ce genre, s'est fait frère de moment.

Pour le moment, il fait des conférences à l'Alexandra-Palace, de Londres, sur ceci, sur cela, principalement sur la tempérance.

Ces conférences, qu'il entremêle de dis-

sertations pieuses, attirent la foule autour de lui et de nombreuses banknotes dans sa poche.

Barnum est un homme robuste qui porte mieux ses soixante-six ans que d'autres ne portent cinquante ans. On ne se douterait jamais, quand cet homme au front découvert jusqu'à la calvitie, aux rares cheveux blancs frisés, à l'œil vif et à la physionomie souriante, parle des bienfaits de la sobriété, avoir affaire à un montreur de phénomènes, enrichi par ses spéculations sur la curiosité et la bêtise humaine. « Il y a des années et des années que je ne bois pas de spiritueux, disait-il l'autre jour, et je ne m'en porte pas plus mal. Les spiritueux, ce sont les éperons de l'homme, et quel est l'homme qui pourrait ne soutenir son cheval qu'à coups d'éperons. » Tout cela agit sur le public, qui ne manque jamais d'applaudir ces saillies.

Barnum n'aura pas de successeur, dans sa famille du moins: sa première femme ne lui a donné que deux filles, et sa seconde femme, une jeune Anglaise, lui a aussi donné une fille.

### Variétés.

#### LA BARBE DANS L'ARMÉE.

Une circulaire insérée récemment dans le *Moniteur de l'armée* rappelle les dispositions prescrites antérieurement dans le but de fixer une règle uniforme relativement au port de la moustache, de la mouche et de la barbe dans l'armée.

Il ne nous paraît pas inopportun de donner sur la question quelques détails historiques rétrospectifs.

Ce n'est qu'en février 1777 que parut le premier règlement sur la matière. Ce règlement défendait de cirer la moustache et de la faire pointer en poignards.

Un ordre du 24 juin 1792 déclare que les grenadiers ont seuls le droit de porter moustaches. Mais lors de grandes marches sur nos frontières, la plupart des hommes laissaient croître leur barbe, tout comme nos soldats en Crimée, et comme pendant la dernière guerre.

Quand on insitua la garde consulaire, les sapeurs avaient toute leur barbe et des barbes magnifiques.

En l'an XIII, un règlement interdit le port de la moustache à toute la cavalerie, excepté aux dragons.

Sous le premier Empire, des corps d'élite portaient toute la barbe; d'autres avaient des favoris coupés à la hauteur des moustaches, mais d'autres corps n'avaient ni barbe ni moustaches.

Depuis la Restauration, tous les corps à cheval ont été autorisés à porter moustache. La circulaire du 24 juin 1822 ne la permettait dans l'infanterie qu'aux compagnies de carabiniers, de grenadiers et de voltigeurs, et la circulaire du 6 juillet 1826 la défendait aux officiers du corps d'état-major.

La décision du 20 mars 1832 permit la moustache à toutes les armes; mais, le 4 juin suivant, une autre décision vint en excepter la gendarmerie, l'état-major général et l'état-major du génie et de l'artillerie.

L'année suivante, l'article 245 de l'ordonnance royale (9 novembre 1833) sur le service intérieur des troupes d'infanterie, dit:

« Les cheveux des officiers, des sous-officiers et soldats sont coupés courts, surtout par derrière; ils ne forment jamais de touffes ni de boucles. Les favoris ne dépassent pas la hauteur de la bouche, et ne doivent pas se joindre aux moustaches. Les moustaches ne doivent être ni cirées, ni graissées. Il est défendu de laisser pousser de la barbe sous la lèvre inférieure. »

Les décisions des 3 juin et 22 août 1836, 22 janvier 1844, l'instruction du 27 janvier 1868 et la circulaire du 9 juillet 1871, vinrent tant soit peu modifier le texte de l'article 245.

Cette dernière circulaire (9 juillet 1871), qui visait surtout le mode de porter indistinctement toute la barbe ou en partie depuis la guerre, mentionne que:

« ... Dans plusieurs corps de troupes, les officiers, sous-officiers et soldats, portent la barbe, et il en est de même dans certains

services. Cet usage, qui n'a été autorisé par aucune disposition spéciale, est le résultat d'une tolérance, qui peut avoir ses avantages en campagne, mais qui doit cesser en garnison. »

Il fut décidé, en conséquence, qu'à l'avenir, on se conformerait, dans les différents services et dans les corps de troupes de toutes armes qui ne sont pas en Algérie, aux instructions en vigueur concernant le port des moustaches et de la mouche.

Pour les articles non signés: P. GOURT.

### Chronique Financière.

Bourse du 10 août 1877.

On ignore complètement ce qui s'est passé à l'entrevue d'Ischl; les différentes places européennes ne supposent pas qu'il en puisse sortir quoique ce soit de contraire aux intérêts des spéculateurs à la hausse, elles ne se préoccupent pas du silence demandé au parlement par le gouvernement anglais. Les consolidés anglais arrivent sans changement, les Bourses allemandes sont bien tenues, nos rentes reprennent toute leur fermeté. Il ne manque pour que l'aspect de la Bourse soit satisfaisant qu'un peu d'animation dans les transactions. La clôture se fait à 70.80 sur le 3 0/0 et à 106.50 sur le 5 0/0, au milieu de la nullité d'affaires la plus complète. Les fonds d'Etats étrangers sont en progression plus ou moins forte à l'exception des obligations égyptiennes toujours lourdes. Le fond d'Etat le plus favorisé est le 5 0/0 russe 1870; il gagne 9/8 à 82 5/8. Le 5 0/0 italien finit à 69.65 en hausse d'une vingtaine de centimes. Les recettes des grandes Compagnies de chemins de fer français sont meilleures, elles dépassent de 104,000 fr. celle de la semaine correspondante de 1876. Les actions des grandes sociétés de crédit sont bien tenues. La Banque de France est en hausse d'une dizaine de francs à 30.80.

(Correspondance universelle.)

### Théâtre de Saumur.

SAMEDI 18 août 1877.

UNE SEULE REPRESENTATION EXTRAORDINAIRE  
Donnée par  
**M. BRASSEUR**  
Premier comique du théâtre du Palais-Royal,  
Avec le concours d'artistes des principaux théâtres de Paris.

### LA BOITE A BIBI

Pièce nouvelle en 3 actes, mêlée de chant, du théâtre du Palais-Royal, par MM. Alfred Duru et Saint-Agnan Choler.  
M. BRASSEUR remplira le rôle de Casse-gout, qu'il a créé à Paris.

Le spectacle commencera par:  
**Le Genre aux médailles**, comédie en 1 acte, de M. Georges du Bosch.  
Bureaux à 7 h. 3/4; rideau à 8 h. 1/4.  
S'adresser, pour la location, chez M<sup>me</sup> TRUAV, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

### ENTREPRISE GÉNÉRALE DES DISTRIBUTIONS ET CONCESSIONS d'EAU et de GAZ.

**FORTIN HERRMANN ET C<sup>ie</sup>**  
Entrepreneurs des travaux de la distribution des Eaux de la ville de Paris et de la Compagnie générale des Eaux.

SOCIÉTÉ DES EAUX DE SAUMUR.

MM. Fortin Herrmann et C<sup>ie</sup>, concessionnaires de la distribution des Eaux de la ville de Saumur, suivant traité des 11 et 15 mars 1872, exposent que:

Suivant l'article 13 du traité ci-dessus, ils se sont engagés à faire bénéficier les habitants de Saumur des résultats de leur entreprise et à former une Société par actions.

L'exécution de cet engagement ayant été demandée par un groupe important de notables, MM. Fortin Herrmann et C<sup>ie</sup>, pour accéder à ce désir, ont l'intention de constituer une Société pour l'exploitation du privilège qui leur a été accordé.

L'apport de MM. Fortin Herrmann et C<sup>ie</sup> consiste dans la participation aux bénéfices du droit exclusif qui leur est accordé par la ville, pour l'exploitation d'une distribution d'eau pour le service public et le service particulier, l'établissement de tous les organes nécessaires à l'exploitation qui comprend notamment: l'usine hydraulique avec pompes, machines, générateurs, filtres, etc., le réservoir de distribution d'eau, le réseau des conduites et en général tous les appareils établis par eux en exécution du traité précité, et dont procès-verbal de réception a été dressé par la ville, en date du 17 décembre 1874.

La Société sera constituée au capital de 460,000 francs, comprenant:

- 1° La somme de 450,000 fr., représentant l'apport de MM. Fortin Herrmann et C<sup>ie</sup>;
- 2° La somme de 10,000 fr., représentant un fonds de roulement pour l'exploitation et les frais d'actes.

La Société portera le nom de: SOCIÉTÉ ANONYME DES EAUX DE SAUMUR.

Les actions de cette Société seront au porteur et émises à la somme de 500 fr., rapportant 25 francs d'intérêt annuel, payable le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année. Elles seront amortissables par tirage au sort en quarante-quatre années à partir de 1880.

Le capital social de 460,000 fr. sera représenté par:

- 1° Six cents actions privilégiées de 500 francs représentant une valeur de 300,000 fr.;
  - 2° Trois cent vingt actions non-privilégiées de 500 fr., représentant une valeur de 160,000 fr.
- Les actions privilégiées qui seront appelées à être souscrites immédiatement par le public, recevront leur intérêt à 5 0/0 et seront amorties par priorité et préférence sur les 320 titres non-privilégiés.
- L'intérêt et l'amortissement des actions privilégiées se trouveront garantis par les recettes de l'exploitation.

Les recettes, dont une partie fixe et irrévocable provenant du traité accepté par la ville de Saumur, suivant autorisation de l'administration supérieure, et d'avance acquise aux actionnaires préalablement à toutes diversions, ont suivi, depuis l'année 1874, la progression croissante suivante:

En 1874, les recettes d'exploitation ont été de.....	12.200 fr.
En 1875.....	18.300
En 1876.....	23.700
En 1877, les recettes d'exploitation d'après les prévisions du 1 <sup>er</sup> trimestre seront au minimum de.....	29.000

Les frais d'exploitation comprenant: personnel, charbon, graisse, huile et réparations courantes, s'élèvent à la somme annuelle de..... 41.500

La somme disponible de 17,500 fr., différence entre les recettes 29,000 fr. et les dépenses 11,500 francs, est plus que suffisante, dès la première année, pour assurer le service d'intérêt et d'amortissement du capital privilégié de 300,000 fr.

Les actions non-privilégiées seront souscrites par MM. Fortin Herrmann et C<sup>ie</sup>, comme solde de leur apport, qui en disposeront suivant leur convenance.

Le service d'intérêts et d'amortissement de ces actions ne sera fait qu'après paiement intégral de l'intérêt et de l'amortissement annuel du capital privilégié de 300,000 fr.

Toutes les actions, privilégiées ou non, bénéficieront au prorata dans les dividendes de l'exploitation, lorsque l'intérêt et l'amortissement du capital social auront été satisfaits.

Les actions de toute nature qui seront remboursées aux tirages annuels à partir de 1880, donneront, au porteur, droit à des actions de jouissance qui participeront, au même titre que les actions non amorties, dans les dividendes de l'exploitation.

Pendant une période de dix ans, à partir de la constitution de la Société, MM. Fortin Herrmann et C<sup>ie</sup> agiront, pour l'exploitation de la distribution de l'eau et de l'entretien de tout le matériel, comme délégués du Conseil d'administration, et seront chargés, comme par le passé, de l'exécution des travaux.

### LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE du 6 août au 6 octobre 1876.

ON SOUSCRIT:  
A LA MAIRIE DE SAUMUR;  
Chez MM. V<sup>o</sup> LAMBERT ET FILS, banquiers à Saumur, chargés de recevoir le montant des souscriptions;  
A L'USINE HYDRAULIQUE, quai de Limoges, Saumur.

Pour toute demande de renseignements, s'adresser à M<sup>r</sup> MÉROUAS, notaire à Saumur, dépositaire des statuts de la Société.

### LES TERRES DU CIEL, par Camille FLAMMARION, publié par la Librairie académique DIDIER et C<sup>ie</sup>.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que ce nouvel ouvrage, dont la première édition a été épuisée au moment même de sa mise en vente, paraît aujourd'hui sous une forme populaire et accessible à tous, en livraisons à 50 centimes.

Chaque livraison contient 32 pages de texte grand in-8° et plusieurs gravures chromolithographiques et photographiques, soit à part, soit imprimées dans le texte; il en paraît une chaque semaine et l'ouvrage complet formera 20 livraisons et 600 pages.

Comme on le sait, les *Terres du Ciel* exposent ce que les derniers progrès de l'astronomie nous ont appris sur les autres mondes qui planent avec la Terre dans l'espace, et démontrent avec évidence que la planète où nous sommes n'est pas le seul globe habité, mais que la vie existe dans tout l'univers comme ici-bas. Grâce à la puissance des instruments de l'optique moderne, à la précision des méthodes d'observation, à l'analyse spectrale, on connaît plusieurs autres mondes avec une exactitude surprenante: leurs dimensions, leur poids, leur météorologie, leurs saisons, leurs climats, et même l'état de la vie et la forme probable des habitants, sont autant de problèmes résolus aujourd'hui plus ou moins complètement pour les planètes qui nous environnent. Avec l'auteur des *Terres du Ciel*, aussi, dit un savant critique, « ce n'est plus l'astronomie d'autrefois, c'est vraiment une astronomie nouvelle. Les corps célestes ne nous apparaissent plus inertes, tournant dans leurs orbites solitaires: il leur donne la vie, il les peuple, il les rattache à nous. On est sous le charme de ces descriptions écrites dans ce style à la fois clair et élégant qui a su, depuis quinze ans déjà, mettre la science la plus positive à la portée des lecteurs les moins attentifs et les moins préparés. On peut se procurer les livraisons de cet ouvrage chez les principaux Libraires de notre ville.

En dépit des préoccupations politiques, l'Univers Illustré est de plus en plus en faveur auprès des personnes de goût, qui sont sûres d'y trouver de très-remarquables gravures et une charmante distraction littéraire. Ce rare privilège, qui lui fait grand honneur, l'Univers Illustré le doit aux soins incessants qu'il apporte à la composition de sa partie artistique, ainsi qu'au talent de ses rédacteurs. Pour ne parler que de la Guerre d'Orient, nous pouvons faire remarquer que l'Univers Illustré a déjà consacré aux événements russo-turcs un grand nombre de planches d'actualité d'un vif intérêt, parmi lesquelles plusieurs ont fait sensation. Quant à la partie littéraire, tout en étant attrayante et variée, elle sait observer toujours la plus irréprochable moralité.

Cela explique facilement le succès de l'Univers Illustré, qui offre, en outre, de belles PRIMES GRATUITES à ses abonnés.

Un numéro spécimen, contenant les détails relatifs aux PRIMES GRATUITES, est envoyé franco à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

Abonnements : Paris et départements, un an, 22 fr.; six mois, 11 fr. 50; trois mois, 6 fr. Pour l'étranger, les taxes postales en sus. — Bureaux : 3, rue Auber (place de l'Opéra).

Nous signalons à l'attention des esprits curieux et lettrés un livre fort intéressant que vient de publier l'éditeur Calmann Lévy, le Meurtre du 21 janvier 1793, par M. le baron de Vinck d'Orp. L'ouvrage est orné des plus curieuses gravures du temps et contient des documents qui étaient introuvables et inconnus à la Bibliothèque nationale. L'auteur les a découverts, en 1856, à Bruxelles. Cette édition grand in-8° Jésus, imprimée par la maison Claye, sur papier de Hollande, est une véritable curiosité

typographique destinée à prendre place dans toutes les bibliothèques d'amateurs.

Les graves questions que soulèvent le différend turco-russe donnent un vif intérêt d'actualité au livre de M. Alexandre Glénard, la Guerre d'Orient, qui paraît aujourd'hui chez Calmann Lévy. Son ouvrage forme, pour ainsi dire, les annales historiques et diplomatiques des deux peuples, en exposant les divers événements qui ont amené la guerre actuelle. C'est une lecture désormais indispensable à tous ceux qui voudront être au courant d'une situation qui intéresse à un haut point l'avenir de l'Europe.

EN VENTE

A la librairie GRASSET, rue Saint-Jean, à Saumur  
Grand et magnifique Tableau intitulé:  
**La Généalogie d'Henri de Bourbon,**  
DUC DE BORDEAUX, COMTE DE CHAMBORD,  
Par M. T. de la Porte.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, 11 juin 1877

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 20 — —		4 — 30 — soir.	
1 — 30 — —		9 — 7 — —	
7 — 40 — —		11 — 41 — —	
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		9 h. 40 m. matin.	
10 — 45 — —		3 — 10 — soir.	
12 — 30 — —		7 — 39 — —	
6 — 15 — —		11 — 20 — —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 AOUT 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 1/2 %	70	80	05	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	711	25	1 25	Canal de Suez	680		
4 1/2 %	102		25	Soc. gén. de Crédit Industriel et comm. 125 fr. p.	610			Crédit Mobilier esp.	502	50	2 50
5 %	106	40	10	Crédit Foncier d'Autriche	482	40	5	Société autrichienne.	518	75	1 25
Obligations du Trésor, t. payé.	483			Charentes, 500 fr. l. p.	153			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	228		1 50	Est	616	25	2 50	Orléans	329	75	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	495		3 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1018	73	1 25	Paris-Lyon-Méditerranée	338		
— 1865, 4 %	507	50	3 50	Midi	760			Est	323		
— 1869, 3 %	383		25	Nord	1247	50	3 75	Nord	329	25	
— 1871, 3 %	370		25	Orléans	1070		5	Ouest	325	73	
— 1874, 4 %	492	75	25	Ouest	688	75	3 75	Midi	323		
— 1876, 4 %	480			Vendée, 500 fr. l. p.	1070			Charentes	212	50	
Banque de France	3080		10	Compagnie parisienne du Gaz	1470		2 50	Vendée	135		
Comptoir d'escompte	683	25	50	C. gén. Transatlantique	500		2 50	Canal de Suez	536	25	
Credit agricole, 400 f. p.	370		7 50								
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	375										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS, GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 5 juin 1877)

Départs de Saumur vers Angers.		Départs de Saumur vers Tours.	
8 heures	8 minutes du matin, express-poste.	8 heures	20 minutes du matin, direct-matin.
6 — 45 — —	(s'arrête à Angers) omnibus-matin.	9 — 21 — —	omnibus.
9 — 1 — —	omnibus-matin.	12 — 40 — —	express.
1 — 36 — —	soir, omnibus.	12 — 40 — —	soir, omnibus-matin.
4 — 10 — —	express.	10 — 44 — —	omnibus-matin.
7 — 15 — —	omnibus.	10 — 28 — —	express-poste.
10 — 37 — —	(s'arrête à Angers).		

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 15.

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Laumonier, notaire à Saumur, le 29 juillet 1877, portant cette mention :

« Enregistré à Saumur, le 6 août 1877, folio 14, recto, case 6. »  
« Reçu soixante-cinq francs, décimes quinze francs. »  
« Signé : TETREL. »

M. Charles FAUCILLON, employé de commerce ;  
M. Eloi-Claude FRUGIER, négociant ;  
Et M. Eugène MOUTET, voyageur de commerce ;

Demeurant tous trois à Saumur. Ont formé entre eux, sous la raison : *Faucillon, Frugier jeune et Moutet*, une société en nom collectif pour l'exploitation d'un fonds de commerce de Rouennerie en gros.

Cette société a été contractée pour quinze années, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1877.

Le siège social a été fixé à Saumur, rue de la Comédie.

Chacun des associés a la signature sociale, mais il ne peut obliger la société que pour les affaires la concernant.

L'apport social consiste en une valeur de 60,000 francs en numéraire et créances contre partie des associés.

« Une expédition dudit acte de société a été déposée, le 10 août présent mois, à chacun des greffes du tribunal de commerce de Saumur et de la justice de paix du canton sud de cette ville, en exécution de la loi du 22 juillet 1869. »

Pour extrait :  
(435) LAUMONIER.

Etude de M<sup>e</sup> MEHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

UNE MAISON

Située à St-Florent, commune de St-Hilaire-St-Florent, rue Basse.

Composée d'une chambre basse, écurie, deux chambres hautes, grenier au-dessus, cour, hangar, pressoir, deux caves, deux greniers au-dessus, puits.

Appartenant à M. Cassius fils, propriétaire à Saint-Florent. S'adresser, soit audit M. CASSIUS, soit à M<sup>e</sup> MEHOUSAS, notaire. (436)

A VENDRE

OU A LOUER PRÉSENTEMENT,

MAISON, rue du Prêche, comprenant salon, salle à manger, cuisine, office, quatre chambres à coucher, avec cabinets, jardin, écuries et remise. S'adresser à M. PIÉTU, qui l'habite.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 12 août 1877, à midi.

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur,

D'UNE MAISON

A Saumur, rue Notre-Dame, n° 15.

Consistant en deux boutiques, premier étage, cave et grenier. Mise à prix... 1,000 fr. S'adresser audit notaire, dépositaire du cahier des charges. (430)

Etude de M<sup>e</sup> CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES

Après faillite.

Le dimanche 19 août 1877, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Piton, commissaire-priseur, chez le sieur Perdoux, marchand à Saint-Lambert-des-Levéés, à la vente publique aux enchères des marchandises et du mobilier dépendant de sa faillite, à la requête de M. Doussain, syndic de ladite faillite.

Il sera vendu :

Très-grande quantité de belle draperie, flanelle, tartane, mohair, reps, coutils pour couettes, toiles fil et coton, indiennes pour meubles et autres, gilets de laine et de coton, cravates, foulards, mousseline, tulle, dentelles, quantité de plomb de chasse, pointes, clous, mercerie, bonneterie, épicerie, vaisselle neuve et ayant servi à la location, poêles, chaudières et autres articles de quincaillerie et de ferblanterie, magasin de sabots et outils, rayons, comptoirs, bascule, balances, poids, tréteaux, tables pour nœcs, etc., etc.

MOBILIER : Lits, couettes, commode, armoire, table, chaises, effets, linge, batterie de cuisine, vin, etc., etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER

PORTION DE MAISON

Rue Haute-Saint-Pierre.

S'adresser à M. GIRARD père.

A LOUER

DE SUITE

JOLIE MAISON

AVEC JARDIN

Rue du Petit-Mail, 11.

S'adresser à M. MAUBERT, qui l'habite. (428)

A VENDRE

UN VASTE ENCLOS

EN JARDIN,

Entouré de murs avec espaliers.

Situé commune de Bagneux.

Plusieurs appartements, écurie, remise et manège à eau. Superficie : 50 ares environ. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Grand'Rue, 75.

S'adresser à M. HOBERT, greffier de justice de paix, rue de la Butte-des-Moutins, n° 1. (398)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Rue Saint-Jean.

Pouvant servir à toute espèce de commerce. Sans communauté. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE VASTE MAISON

Autrefois occupée par M<sup>e</sup> Ch. Ratouis. Située rue de la Petite-Bilange, n° 24, et quai Saint-Nicolas.

Comprenant cour, jardin, caves, écuries, remises et magasins. S'adresser au bureau du journal ou rue de la Petite-Bilange, n° 24.

A VENDRE

BON PIANO DE PLEYEL

PRESQUE NEUF.

S'adresser à M<sup>e</sup> MAUBERT.

M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

M<sup>e</sup> LORRAIN, modiste, rue Saint-Jean, demande une apprentie. (403)

M<sup>e</sup> EUPHRASIE SOURISSEAU

Ex-coupeuse de la maison du Colin-de-Ric.

A l'honneur d'informer les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'elle vient de monter un atelier pour ROBES et CONFECTIONS sur mesure.

31, rue Saint-Jean (maison Dron, teinturier), Saumur.

A LA MONTRE DE BOIS.

MONTRES PERFECTIONNÉES

Garanties quatre années.

Payables après six mois d'essai.

Faculté de rendre toute montre dont on ne serait pas satisfait.

S'adresser à M. BEAUFILS, horloger à Farnay, ou à Saumur, tous les samedis, de midi à quatre heures, maison Beurois, rue de l'Hôtel-de-Ville et rue du Puits-Neuf. (320)

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES contre la MORTALITÉ DES BESTIAUX, PAYANT INTÉGRALEMENT SES SINISTRES.

Demande des REPRÉSENTANTS dans toute la France. Belle rétribution, appointements annuels. S'adresser à la direction générale, rue de la Rouë, 32, AU MANS.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. HATIN, vétérinaire, demeure présentement rue Verte, n° 4, près la Gendarmerie. (444)

M. RIELLANT ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien Dentiste.

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

Maison Beurois.

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement. Ordres de Bourse, 1 fr. 25 par 1,000 francs. Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

L'ILLUSTRATION DE LA MODE

ET

TOILETTE DE PARIS

Rue de Verneuil, 22, à Paris.

LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE MODE. Paraissant une fois par mois, composé de 10 toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, coloriée, de modèles de confection, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles, correspondances avec les abonnés et rebuts, etc. Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

PRIX D'ABONNEMENTS

Paris, Départements et Algérie : 6 francs par an.

Envoyer un mandat-poste pour les Départements, la Suisse, la Belgique, l'Italie. — Pour les autres pays, s'adresser aux Libraires-Commissionnaires.

La modicité du prix d'abonnements de nous permet de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.